
DECRET N° 2020/2599 /PM DU **19 JUIN 2020**
 portant nomination de responsables au Ministère de l'Environnement,
 de la Protection de la Nature et du Développement Durable.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2012/431 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable ;
- Vu** le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 SECRETARIAT GÉNÉRAL
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 ET DES REQUÊTES

DECRETE :

Article 1^{er}.-Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après au Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable :

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

ADMINISTRATION CENTRALE

DIVISION DES ETUDES, DES PROJETS ET DE LA COOPERATION

Chef de Division : Monsieur **NTOM NSI Denis**, Cadre Contractuel d'Administration, Matricule 764 623-M, précédemment Délégué Régional de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable du Sud, en remplacement de Monsieur BRING, appelé à d'autres fonctions.

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

Directeur : Monsieur **BELLO SINATA Cyrille**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, Matricule 546 032-U, précédemment Directeur par intérim, en remplacement de Monsieur ONDOUA Serge Hervé, appelé à d'autres fonctions.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE VISA	
15 JUN 2020	000121
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC	

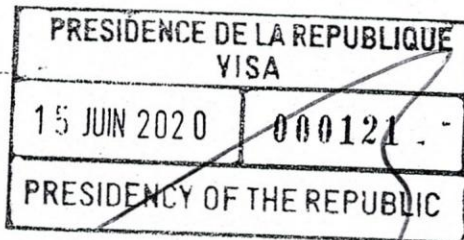
**DIRECTION DE LA CONSERVATION ET DE LA GESTION
DES RESSOURCES NATURELLES**

Directeur : Monsieur BRING, Maître de Conférences, Matricule 573 048-T, précédemment Chef de la Division des Etudes, des Projets et de la Coopération, en remplacement de Monsieur WASSOUNI, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 19 JUIN 2020



**LE PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT**



SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUETES

COPIE CERTIFIEE CONFORME